

ARRETE D'ANNULATION N°4 du 4 février 2022 au 16 février 2022
AN05120220216050

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 23, 23-1 et 41,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, B et C transmises au Centre de Gestion de la Marne par les collectivités et établissements publics du département,

ARRETE

Article 1 : Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 2 déclarations annulées.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion sis 11, Rue Carnot à CHALONS EN CHAMPAGNE et transmis aux Collectivités et Etablissements Publics.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Marne.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique « Publicités des arrêtés ».

Fait à Châlons-en-Champagne, le 16 février 2022



Le Président du Centre,
Patrice VALENTIN

Maire d'Esternay
Membre du CRO du CNFPT Grand Est

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Envoyé en préfecture le	N° du précédent
V051210900408850001	Adjoint adm. principal de 2ème classe	Secrétaire de mairie (h/f)	Annulation du recrutement	10h00	ST OUEN-51320 ST DOMPROT	16/02/2022	05120220117555
V051220100517086001	Educateur des APS Educateur principal des APS de 1ère classe Educateur principal des APS de 2ème classe	Educateur.trice territorial.le des activités physiques et sportives - Spécificité en activités de pleine nature	Erreur matérielle (doublon)	35h00	REIMS 51722 REIMS CEDEX	01/05/2022	05120220117555